



HAL
open science

GDI - Gouvernance et développement insulaire + R3018

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. GDI - Gouvernance et développement insulaire + R3018. 2016, Université de la Polynésie française. hceres-02034921

HAL Id: hceres-02034921

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034921>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Gouvernance et Développement Insulaire
GDI

sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de la Polynésie française

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Marie-Françoise CALMETTE, présidente du
comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Gouvernance et Développement Insulaire

Acronyme de l'unité : GDI

Label demandé : EA

N° actuel : 4240

Nom du directeur (2015-2016) : M. Sémir AL WARDI

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M. Sémir AL WARDI

Membres du comité d'experts

Présidente : M^{me} Marie-Françoise CALMETTE, Université de Toulouse 1 Capitole

Experts : M^{me} Véronique PERRET, Université Paris Dauphine
M. Jean-Luc PISSALOUX, Université de Bourgogne (représentant du CNU)

Délégués scientifiques représentants du HCERES :

M. Christian BOIX

M. Benoît MULKAY

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Éric CONTE, Université de la Polynésie française

M. Pascal ORTEGA, Université de la Polynésie française

Directeur de l'École Doctorale :

M. Alban GABILLON, ED n° 469, École Doctorale du Pacifique

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité de recherche Gouvernance et Développement Insulaire (GDI) est une Équipe d'Accueil (EA N° 4240) de l'Université de la Polynésie Française (UPF) qui a succédé en 2008 à l'unité Institut de Recherche Interdisciplinaire sur le Développement Insulaire et le Pacifique (IRIDIP). L'unité regroupe des chercheurs en sciences de la société (droit, sciences politiques, économie, gestion, histoire,...) autour des thèmes de la gouvernance et du développement insulaire en Polynésie et dans le Pacifique. Elle s'inscrit dans le cadre du projet de l'Université de la Polynésie française qui privilégie les thèmes de recherche concernant la Polynésie et le Pacifique, notamment ceux qui contribuent à son développement.

Équipe de direction

Pour le contrat en cours, le directeur de l'unité est M. Sémir AL WARDI. Une élection sera organisée en septembre 2016 afin d'élire le directeur de l'unité pour le prochain contrat.

Nomenclature HCERES

SHS2_1 : Droit

SHS2_2 : Science Politique

SHS1_1 : Économie

SHS1_2 : Finance, Management

Domaine d'activité

Droit privé et public, Économie du développement insulaire.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	17	19
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	5	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	14	
TOTAL N1 à N7	36	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	3
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

L'unité de recherche GDI est un regroupement pluridisciplinaire de juristes (droit privé, droit public, histoire du droit), politistes, économistes, gestionnaires, historiens, géographes, linguistes. Le GDI qui ne comporte que 25 enseignants-chercheurs et 11 doctorants de 7 sections différentes du CNU ne peut qu'être pluridisciplinaire pour atteindre une masse critique. Cette mosaïque de spécialités est à la fois une richesse et une difficulté.

L'unité de recherche GDI concentre ses recherches essentiellement en Océanie sur l'étude des modes d'organisation et de régulation des activités tant publiques que privées. La prise en compte de l'identité et de la culture insulaire est un élément fort de ses recherches tout comme l'est la stratégie de développement des économies insulaires.

Le GDI est fortement ancré dans le contexte polynésien et donc dans un environnement très spécifique. Les recherches qui y sont menées portent essentiellement sur les problèmes particuliers de l'Océanie et de la Polynésie Française (PF). Sa position géographique, loin de la France métropolitaine mais au centre de l'Océanie, l'incite à collaborer régulièrement avec l'*East-West Center* de Hawaï, l'Université de Hawaï, les universités de Nouvelle-Zélande (Auckland, Wellington et Christchurch), les universités australiennes (Sydney et Canberra) et l'*University of South Pacific* (Fidji et Vanuatu). En métropole, le GDI travaille essentiellement avec le Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO, UMR N°6574 Aix-Marseille Université, CNRS et EHESS) et le réseau Asie-Pacifique du CNRS.

La politique scientifique de GDI affiche comme objectif d'étudier les modes d'organisation et de régulation des activités tant publiques que privées, objectif qui a l'avantage de concerner aussi bien les juristes que les économistes ou les gestionnaires. Au-delà de cet affichage, la recherche du GDI, pendant le contrat en cours, est structurée selon deux thèmes qui malheureusement isolent les disciplines : (1) Gouvernance, normes et institutions qui regroupe principalement des juristes ; et (2) Stratégies de développement des économies insulaires qui concerne les gestionnaires et les économistes (à l'exception des recherches sur les problèmes de concurrence qui concernent à la fois juristes et économistes). Les projets de recherches du GDI se sont recentrés par rapport au contrat 2005-2011 puisqu'ils se déclinaient alors sur cinq thèmes : (1) Institutions, gouvernance et insularité ; (2) Stratégie de développement des économies insulaires ; (3) Particularités du droit applicable en Polynésie française ; (4) Tourisme et insularité ; (5) Gouvernance des ressources naturelles maritimes et terrestres. En ce sens, l'évolution de la politique scientifique de l'unité semble avoir pris en compte les recommandations du rapport d'évaluation de la campagne précédente.

Avis global sur l'unité

Le comité d'experts tient avant tout à noter une amélioration nette de l'activité de GDI par rapport au contrat précédent. Il souligne aussi la qualité, la clarté et la précision de la présentation de la production scientifique de l'équipe de direction de GDI. Celle-ci a clairement distingué les travaux relevant de chaque thème de recherches. Elle a également bien séparé les différents types de travaux. En outre, pour chaque rubrique, ont bien été distingués les travaux individuels et ceux réalisés par plusieurs auteurs.

Pour le premier thème « Institutions, gouvernance et insularité », le pôle droit (public et privé) est solide et paraît être un lieu de mise en commun fédératif qui répond bien aux thématiques annoncées.

Le second thème « Stratégies de développement des économies insulaires » n'a pas d'identité thématique très forte et, malgré la transversalité revendiquée, les enseignants-chercheurs regroupés dans ce thème (particulièrement les gestionnaires) semblent mener leur parcours de manière isolée en fonction des thématiques spécifiques à chacun. La dynamique d'équipe devrait donc être renforcée dans ce thème.

Le comité d'experts prend acte de l'annonce par le président de l'UPF de la future création d'une Maison des Sciences Humaines qui pourrait constituer une véritable plateforme d'échanges scientifiques. Il recommande aux responsables de GDI de réfléchir dès à présent à la façon de s'inscrire dans cette structure fédérative des SHS en Polynésie qui leur permettrait de se développer et de nouer de nouveaux partenariats de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'enracinement certain de l'unité dans le contexte régional et le lien étroit entre les thématiques abordées et les questions de l'outre-mer sont des points forts ainsi que la volonté de nouer des liens avec d'autres centres de recherches du Pacifique (français et étrangers).

Le comité d'experts souligne que certaines recherches en droit et économie de la concurrence menées au sein de l'unité sont à l'origine du vote d'une loi sur la concurrence et d'une création d'une autorité de régulation de la concurrence en Polynésie française.

Points faibles et risques liés au contexte

Quel que soit l'intérêt des normes et des institutions de la Polynésie française, intérêt lié à leurs spécificités, il semblerait utile au comité d'experts de ne pas (ou ne plus) se limiter à ce thème général qui est désormais de mieux en mieux appréhendé et connu.

En ce qui concerne la production des enseignants-chercheurs en sciences de gestion, de nombreux passages du rapport (dans la présentation des thèmes ainsi que dans la liste des publications, voire dans la liste des cinq publications majeures de l'unité) s'appuient sur des travaux d'enseignants-chercheurs qui ont quitté l'unité depuis plusieurs années ou qui ne sont pas identifiés dans la liste des enseignants-chercheurs de l'unité, ni dans la liste du personnel ayant quitté l'unité pendant le contrat en cours. De plus, le profil des enseignants-chercheurs en sciences de gestion qui constituent un très petit groupe (ils sont seulement trois) couvre une diversité de spécialités de la gestion liée aux besoins en enseignement (gestion des ressources humaines, Système d'Information, Marketing, Stratégie) et les liens entre eux et avec les thématiques de l'unité (gouvernance, institutions) sont faibles. Les travaux de ces derniers ne semblent pas s'appuyer sur un socle commun et donc venir nourrir la transversalité.

De façon générale le projet du second thème, tel qu'il est présenté pour le prochain contrat, ne parait pas pouvoir structurer davantage la recherche autour d'un projet fédératif.

La formation par la recherche est un point faible de l'unité. On constate un nombre d'abandon des doctorants très important et une durée des thèses très longue. Seulement trois thèses ont été soutenues dans l'unité au cours de la période d'évaluation alors que le nombre de membres habilités à diriger des recherches (11) est important.

Recommandations

Pour répondre aux questions soumises au comité d'experts par la direction du GDI concernant le développement et la valorisation de la pluridisciplinarité, la conciliation entre une recherche appliquée à la Polynésie française et la reconnaissance internationale, et l'obtention de financements nouveaux, le comité suggère au GDI de développer les recherches liées à l'environnement - exceptionnel à divers points de vue - de la Polynésie française : les questions environnementales *lato sensu* peuvent en effet faire l'objet d'approches variées, par les sciences dites dures ou expérimentales comme la biologie et la géologie, bien évidemment, mais aussi par le droit, l'économie et la gestion.

En particulier, à titre d'exemples non exhaustifs, la protection des rivages et des plages, de la biodiversité terrestre et marine, les problèmes de responsabilité (imputabilité, indemnisation,...), la valorisation et la gestion des ressources maritimes (des côtes et des hauts fonds), la gestion des risques environnementaux (notamment climatiques) avec, potentiellement, des implications politiques non négligeables, peuvent susciter des recherches non seulement des juristes mais aussi des économistes et des gestionnaires, et donc fédérer les énergies de chercheurs de différentes disciplines.

En outre, toutes ces questions intéressent certainement nombre d'universités étrangères, avec lesquelles le GDI est en relation (plus particulièrement les universités australiennes et d'Hawaï). Il y a là des gisements de recherches importants en environnement *lato sensu*, y compris sur la question de la transition énergétique, ainsi que d'évidentes potentialités de coopération scientifique.

Par ailleurs, sur ces questions, nombreuses sont aujourd'hui les sources de financements que pourrait mobiliser le GDI, notamment par le biais de programmes ANR, de contrats européens (auxquels peuvent désormais participer sous certaines conditions des organismes de pays non membres de l'Union Européenne) ou encore de programmes variés de plus en plus proposés par des pouvoirs publics locaux.